



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

20^e CONGRÈS
4 AU 7 OCT. 2021

GUIDEL

Les cadres au cœur de la sécurité sociale

La lettre de La Michodière

N°32-2021 – 23 septembre 2021

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain Gautron, Directeur Gérant



EDITO

LE SNFOCOS EXIGE D'ÊTRE REÇU PAR LA MISSION IGF-IGAS

COURRIER DU 21 SEPTEMBRE 2021 ADRESSÉ AUX CHEFFES DE L'IGF ET DE L'IGAS

Madame,

Notre organisation syndicale, représentative dans le champ des 3 conventions collectives du régime général, vient d'apprendre que le gouvernement a missionné l'IGF et l'IGAS pour « examiner et proposer des pistes d'amélioration de la performance des organismes de sécurité sociale ».

Compte tenu des termes de la lettre de mission, des enjeux et des conséquences à venir sur le personnel des organismes de sécurité sociale, il est impératif que les organisations syndicales soient associées et évidemment entendues par « la mission LEPETIT-DESTAIS ». La dynamique de la négociation sociale ne peut pas être examinée sous le seul regard de l'employeur, pas davantage que les volets organisationnels (ceux-ci ayant nécessairement un impact sur le personnel).

Je vous demande dès lors d'être auditionné afin de vous apporter un autre éclairage sur les thèmes soumis à votre mission.

Restant à votre disposition pour convenir avant la fin du mois de septembre 2021 d'un rendez-vous, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Secrétaire Général

Alain GAUTRON

SOMMAIRE

- Page 1 : Edito
Le SNFOCOS exige d'être reçu par la mission IGF - ICAS
- Page 2 : Le SNFOCOS dénonce la lettre de mission du 1^{er} avril 2021
- Pages 3 à 5 : INC Branche Famille du 22 septembre 2021
Déclaration préalable et questions du SNFOCOS
- Page 6 : Edito d'Yves Veyrier du 22 septembre
- Page 7 : Négociations entre la CNAM et les DSC CR des praticiens conseils du SNFOCOS de la réunion du 17 septembre 2021
- Pages 8 et 9 : Santé au travail : transposition dans la loi de l'ANI du 10 décembre 2020
Circulaire confédérale du 16 septembre 2021
Secteur Protection sociale collective
- Page 10 : Agenda



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

LE SNFOCOS DÉNONCE LA LETTRE DE MISSION DU 1^{er} AVRIL 2021

Le premier avril 2021 les ministres de la Santé et de la solidarité et celui des Comptes publics ainsi que le secrétaire d'Etat chargé des Retraites et de la santé au travail ont paraphé une lettre de « **mission portant sur des enjeux d'intérêt commun aux branches du RG dans la perspective du renouvellement en 2023 des COG des caisses nationales du RG** ».

L'importance de la mission est telle que la lettre est directement adressée aux chefs de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS).

Le SNFOCOS dénonce cette LETTRE DE MISSION qui est une véritable ATTAQUE contre la Sécurité Sociale et son personnel.

On peut citer notamment : une mission qui « **aura pour objectif d'examiner et de proposer des pistes d'amélioration de la performance des organismes de Sécurité sociale sur des axes TRANSVERSAUX au régime général, et qui pourraient être reprises dans la COG en cours de renégociation du régime agricole** ».

Et les auteurs d'ajouter pour orienter le rapport : que les pistes d'amélioration devront permettre de :

- **crédibiliser la mobilisation d'économie de gestion SUPPLÉMENTAIRES sur la période de la prochaine COG**
- **insister plus particulièrement sur les problématiques transverses interbranches (implantation territoriale, organisation des réseaux, stratégie immobilière...).**

Le personnel du RSI est à peine intégré au régime général que déjà se profile le retour des mutualisations et des « évolutions des réseaux », notamment des fonctions support ou de certaines fonctions métiers voire une absorption du régime agricole.

Enfin la LETTRE DE MISSION demande à s'interroger « **sur la dynamique des négociations sociales dans le contexte de l'échec des négociations sur une nouvelle classification, et fera des recommandations sur les voies et moyens de redonner un espace et des leviers pour la négociation sociale** ».

A la lecture de cette phrase on voit que la négociation sur la classification a laissé des traces mais nous continuerons d'affirmer que cet échec est entièrement dû aux pouvoirs publics et à l'employeur qui ont, d'une part, restreint l'enveloppe qui aurait permis d'aboutir à un réel projet et qui, d'autre part, ont entraîné des propositions honteuses et désastreuses de la part de l'employeur notamment vis-à-vis des cadres.

Enfin, cette recommandation de **DYNAMIQUE du DIALOGUE SOCIAL** ne manque pas de toupet quand des organisations syndicales découvrent cette mission 5 mois après son lancement au milieu d'un silence total de l'UCANSS qui au passage se trouve elle aussi largement égratignée dans cette Lettre qui commande à l'avance ses conclusions.

Le SNFOCOS ne laissera pas faire et nous demandons la transmission de tous les éléments qui seraient à disposition de l'employeur sur cette mission. Nous demandons également à être entendu par la Mission.

Eric GAUTRON, Secrétaire National en charge de la Communication et de la Syndicalisation, de l'Encadrement et de la Prévoyance



INC BRANCHE FAMILLE DU 22 SEPTEMBRE 2021

DÉCLARATION PRÉALABLE DU SNFOCOS

Le personnel des CAF est en train de sortir de son 3ème confinement mettant fin au télétravail obligatoire. Les agents ont néanmoins bénéficié de la possibilité de se mettre partiellement en télétravail dans le cadre d'accords locaux. Le personnel continue donc de déployer des efforts considérables en faisant face à des difficultés qui perdurent, une réforme AL qui retarde le processus de liquidation par la persistance des anomalies de droits et par la déficience du système d'information qui n'était pas prêt à absorber cette réforme.

Un tel effort du personnel doit être souligné au regard de la complexité des dossiers générée par les multiples réformes et/ou nouvelles prestations (AL, intermédiation financière, ADE...), ainsi que par des changements de situations plus fréquents générés par la dégradation du contexte socio-économique des allocataires du fait de la crise sanitaire.

Malgré ce contexte, la charge de travail est maîtrisée, environ 6 jours de stock dans un tel contexte est une performance à souligner, car elle traduit les efforts considérables fournis par le personnel, malgré les difficultés qui ont accompagné la réforme AL.

Efforts effectués par les salariés également par les heures supplémentaires notamment le samedi, qui deviennent désormais systématiques pour des raisons structurelles et non pas conjoncturelles.

Avec la généralisation du télétravail, il y a un risque de dérive au recours excessif aux heures supplémentaires en demandant aux agents télétravailleurs de travailler, notamment le samedi, avec tout le risque et impact négatif sur la vie familiale et personnelle.

Un certain nombre d'organismes si ce n'est déjà le cas, envisage de rendre obligatoires les heures supplémentaires !

Par ailleurs, l'inadaptation du système d'information aux paramètres de la réforme AL a généré beaucoup de non-qualité, qui au-delà des indicateurs quantitatifs, s'exprime par la grande insatisfaction des allocataires victimes d'anomalies générant des droits erronés surtout sous forme d'indus.

Le personnel d'accueil et celui chargé de la liquidation fait remonter un grand malaise et une tension face aux allocataires. Etant en premier ligne il se trouve parfois

démuni de capacité d'explication d'un tel dysfonctionnement.

Notre constat du mois d'avril 2021 pourrait être repris à l'identique, les difficultés ont perduré durant toute la période de l'été.

En effet, la période écoulée a été beaucoup marquée par les fréquentes défaillances dans les outils et dans le SI (anomalies atteignant un volume inédit nécessitant un travail quasi quotidien de traitement « en masse » de listes correctives, erreurs d'exceptions bloquant les liquidations dans Nims, rupture ou problème de connexion sur les applications nationales et outils collaboratifs, défaillance de la plate-forme téléphonique, informations erronées dans le Caf.fr).

Beaucoup de ces défaillances perdurent encore, notamment sur GESICA pour nos travailleurs sociaux !

Face à cette situation, le SNFOCOS, comme à l'occasion de chaque INC, réitère sa demande urgente des mesures suivantes :

- **Une meilleure considération du personnel par la reconnaissance de l'investissement des cadres qui font face à des enjeux managériaux non préparés, notamment en ce qui concerne le management en situation de télétravail.**
- **La valorisation du point comme véritable mesure salariale**
- **Permettre plus de possibilité de parcours et de points de compétence afin de maintenir les motivations dans un environnement de travail de plus en plus difficile et complexe.**

Monsieur le Directeur général, le SNFOCOS vous demande de relayer et d'appuyer ces demandes.

Le personnel de la branche famille compte sur votre soutien et appui à ses revendications légitimes.

*La délégation du SNFOCOS :
Driss CHERIFI, Thierry FAIVRE et
Christophe RABOT*



QUESTIONS DU SNFOCOS

Pour les personnels des CAF, et notamment pour les cadres, les défis et les difficultés ont été nombreux :

1-LE TÉLÉTRAVAIL : LES CADRES MANAGERS FACE À DES ENJEUX NOUVEAUX

Le déploiement massif du télétravail dans un contexte de crise sanitaire continue à révéler le manque d'anticipation des organismes :

- L'inadaptation du matériel informatique aux exigences de mobilité et de besoin de retour sur site (refus de retour sur site pour certains agents, en ayant exprimé le besoin, pour raison de manque de matériel)
- Les services informatiques très sollicités du fait du doublement du parc informatique (stations au domicile et au bureau, dotation de doubles écrans).
 - Sachant que ses services ont été très impactés par la réduction des effectifs (beaucoup de départs non remplacés)
- Les managers qui font face à un déploiement rapide et massif du télétravail, tous n'ont pas pu bénéficier de formation adaptée, ils font face donc à de nouveaux enjeux auxquels ils n'ont pas été suffisamment préparés. **Bien évidemment ils répondent présents par professionnalisme mais à quel prix ?**

Quelles sont les mesures prises par la CNAF pour aider les caf en difficulté à équiper leurs agents de matériel mobile et adéquat ?

Comptez-vous calibrer les effectifs des services informatiques pour faire face à cette nouvelle organisation du travail ?

Quel accompagnement comptez-vous impulser auprès des managers pour les aider à gérer cette nouvelle organisation du travail ?

2- RÉFORME LOGEMENT ET PROCHAINE RÉFORME AL ACCESSION

La nouvelle réforme Logement a fait replonger les CAF avec un SI dysfonctionnant et avec un re-calculation trimestrielle en plein 3ème confinement.

La réforme AL accession est aussi inquiétante pour l'encadrement dans la charge de travail à absorber.

Quelles sont les mesures prises par la CNAF pour résoudre les difficultés actuelles et quelle anticipation prévoyez-vous pour la réforme de l'AL accession ?

3-LE SYSTÈME D'INFORMATION

Les dysfonctionnements déjà signalés pendant l'été ont beaucoup impacté la production et surtout la qualité de liquidation, cette situation est source de tension et de stress chez les agents en contact avec les allocataires.

Quelles sont les mesures prises par la CNAF pour remédier à cette situation ?

4-MOTIVATION, RECONNAISSANCE DE L'ENCADREMENT, ET ATTRACTIVITÉ DES POSTES A POURVOIR

Notre capacité d'attraction devient de plus en plus faible, notamment pour motiver des cadres.

Cette difficulté se trouve aggravée par la politique de réduction des effectifs, beaucoup de postes de cadres experts fonctionnels notamment ne sont pas remplacés, leurs tâches sont distribuées au détail à d'autres cadres ou agents de l'organigramme sans vision prospective !

La vision GEPC est totalement absente !

Ce sont des postes avec des missions stratégiques, conseillers techniques, chargés d'études ...

Les objectifs souvent promus par la CNAF, analyse des besoins, évaluation des politiques, stratégie territoriale ne peuvent être atteints sans ces expertises.

La démarche actuelle dans des caisses sans accord GEPC se réduit souvent à une planification de la restitution des postes selon l'objectif COG cible !

Que comptez-vous faire pour aider les caf à impulser une dynamique GEPC évolutive et prospective ?

5-MESURES SALARIALES :

L'institutionnalisation des heures supplémentaires, qui depuis quelques années deviennent la solution inévitable pour absorber l'activité complexe et croissante, conjuguée au recours systématique aux CDD, cette pratique en dérive doit inciter la branche à déployer ces dépenses dans une meilleure valorisation des salaires ainsi qu'à la titularisation des CDD.

Avec le télétravail il y a un risque de dérive au recours excessif aux heures supplémentaires en demandant aux agents télétravailleurs de travailler, notamment le samedi, avec tout le risque et impact négatif sur la vie familiale et personnelle.

Quelles sont les dispositions prises par la CNAF pour calibrer les effectifs au regard du volume d'activité croissant et d'éviter le recours systématique aux heures supplémentaires ?

A quand la revalorisation du point toujours gelé ?

Comptez-vous porter et défendre la revendication des cadres et des agents en termes de valorisation salariale ?

6- FORMATION

Les dispositifs de formation ont été très impactés par la crise, en dépit des formations à distance beaucoup de formation n'ont pas pu avoir lieu.

Que compte faire la CNAF pour aider à compenser ce retard de réalisation ?

7-LE BSI NATIONAL 2021

Les résultats du BSI national est en cours de restitution aux caisses, ce questionnement des agents, compte tenu du contexte, représente un intérêt majeur.

Comme pour l'enquête sur le télétravail pendant la crise sanitaire, pourriez-vous prévoir la présentation des principaux résultats de cette enquête lors de la prochaine INC ?

8-LETRE DU 1ER AVRIL DES MINISTÈRES DE TUTELLES

« Mission portant sur des enjeux d'intérêt commun aux branches du RG dans la perspective du renouvellement en 2023 des COG des caisses nationales du RG ».

Les organisations syndicales n'ont à aucun moment été informées de cette mission, cette démarche non concertée ajoute une couche au malaise existant au sein du personnel des Caf.

De plus, cette lettre de mission ne manque toutefois pas de nous surprendre puisqu'elle promet tout à la fois les « synergies entre les CPAM et les CAF » (la fusion de la CPAM et de la CAF de Gap feraient-elles des émules ?) et la consolidation de « la présence d'organismes à l'échelle départementale dans les branches maladie et famille »

Le SNFOCOS souhaite connaître votre position claire sur les orientations contenues dans cette lettre.

*La délégation du SNFOCOS :
Driss CHERIFI, Thierry FAIVRE et
Christophe RABOT*

RETRAITE, SALAIRES, EMPLOI, SERVICE PUBLIC

5 OCTOBRE NON !

- > au retour de la réforme des retraites,
- > au recul de l'âge de la retraite,
- > à la baisse du pouvoir d'achat des retraités,
- > à la précarité,
- > à la réforme de l'assurance chômage,
- > au « quoiqu'il en coûte aux salariés et salariées ».

OUI !

- > à l'augmentation générale des salaires et des pensions,
- > à la revalorisation des emplois à bas salaires, à temps partiel,
- > **Pour** l'augmentation du SMIC, du point d'indice dans la Fonction publique et des grilles de salaires,
- > **Pour** le service public, ses moyens et ses effectifs.

AVEC **FO**

**JEUNES, FEMMES, HOMMES, SENIORS ET RETRAITÉS
PAR LA GRÈVE ET LES MANIFESTATIONS
TOUS ENSEMBLE
FAISONS-NOUS ENTENDRE
POUR GAGNER !**

FO

5 OCTOBRE

**RETRAITE, SALAIRES, EMPLOI, SERVICE PUBLIC,
ENSEMBLE POUR GAGNER !**

EDITO D'YVES VEYRIER DU 22 SEPTEMBRE 2021



© F. BLANC

L'éditorial d'Yves Veyrier

Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

FO

C'EST PARTI !

Les congrès et les meetings syndicaux s'enchaînent en cette rentrée. Le secrétaire général, les secrétaires confédéraux sont amenés à y prendre part. C'est l'occasion de passer le message : « *En visite à Marseille auprès des adhérents du département des Bouches-du-Rhône, le secrétaire du syndicat FO a confirmé l'appel à manifester et à faire grève le 5 octobre* », titrait le quotidien local *La Provence* le 13 septembre; « *FO en ordre de marche* », disait la semaine précédente *L'Écho Républicain*, à l'occasion du congrès des syndicats FO du département de l'Eure-et-Loir le 10 septembre; à Troyes, le 17 septembre, le congrès se concluait « *avec un appel vibrant à la mobilisation pour la grève et les manifestations programmées le 5 octobre prochain* », reprenait cette fois *L'Est Éclair*; le journal *Sud-Ouest* annonçait le meeting du 24 septembre à Mont-de-Marsan, dans les Landes, programmé « *dans le cadre de la mobilisation pour la grève nationale du 5 octobre* »... même chose à Cherbourg lors du congrès de l'UD de la Manche, à Niort, dans les Deux-Sèvres, pour un meeting de rentrée, à Yvetot en Seine-Maritime et à Poissy dans les Yvelines, là encore pour les congrès des syndicats au niveau départemental, à Perpignan dans les Pyrénées-Orientales et à Gap dans les Hautes-Alpes. Sans compter les réunions et assemblées générales qui peuvent être organisées à l'Initiative des syndicats et fédérations, comme le 21 septembre lors de la réunion nationale des USM (Unions des syndicats de la Métallurgie). Nous avons eu à expliquer, notamment aux journalistes : non, il ne s'agit pas de la Journée de manif rituelle de rentrée sociale. Ce n'est pas la pratique de FO. Il s'agit de donner un signal d'avertissement, haut et fort!

**Pour donner
un signal haut
et fort le 5 octobre**

Encore une fois parce que nous sommes déterminés contre le retour, sous une forme ou une autre, d'une réforme des retraites dont tout un chacun a compris désormais qu'il s'agit de conduire à retarder l'âge de départ, déjà bien trop lointain, notamment pour les jeunes, les femmes des générations actuelles et à venir. Parce que nous nous opposons résolument à la réforme de l'Assurance chômage. Parce qu'il nous faut nous lever pour le service public!

Et aujourd'hui, il y a urgence sur les salaires et les pensions! Parce que le sujet est devenu central, nous nous tournons autant vers le gouvernement que vers

les employeurs. Quand nous avons rencontré le Premier ministre, le 1^{er} septembre, nous l'avons invité à prendre les devants sur une augmentation du Smic parce que l'indice de référence approchait des 2%, déclenchant automatiquement

sa revalorisation. Il ne l'a pas fait, il s'en est tenu à l'augmentation réglementaire, qui n'est que le rattrapage de l'inflation que subissent les salariés au Smic. Or, c'est dans les semaines et mois qui viennent, cet hiver, que le coût de l'énergie, l'augmentation des prix de l'alimentation vont taper dans le porte-monnaie. Le chèque énergie pour les plus démunis ne suffira pas. Quant aux employeurs, on le sait, si nous ne montons pas la voix, les négociations de salaires sont plus difficiles dans les branches et les entreprises. Cela vaut aussi quand l'État est l'employeur pour les fonctionnaires.

Augmenter les salaires et les pensions, c'est plus largement une question de justice sociale. C'est autant de moins qui s'évaporera dans la spéculation financière, les dividendes versés aux actionnaires. C'est aussi essentiel pour assurer le financement de la Sécurité sociale – santé, retraites, Assurance chômage!

Alors c'est parti, et ça va continuer, vers le 5 octobre!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

NÉGOCIATIONS ENTRE LA CNAM ET LES DSC

COMPTE RENDU DES PRATICIENS CONSEILS DU SNFOCOS RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE 2021

Bonjour à tous.

La négociation du jour qui devait porter sur le nouvel accord de méthode dans l'entreprise a tourné court.

La séance écourtée d'une heure a été intégralement consacrée à la situation dramatique vécue par certains salarié-es des DRSM suite aux suspensions de contrat de travail.

Les revendications principalement portées par FO (SNFOCOS/FEC) et par la CGT ont insisté sur la nécessité de l'arrêt des suspensions de contrats de travail et sur la réintégration des salarié-es concerné-es.

La direction, représentée par Aurélie LE SUEUR et Marie-Gabrielle Dubreuil, a demandé une suspension de séance. À l'issue de cette suspension de 15 minutes, la direction est revenue sur certains points :

- La durée de l'obligation vaccinale sera durable et au-delà du 15 novembre 2021
- Il faudra faire plus de pédagogie de la part des directions !
- Le télétravail est prévu mais uniquement dans le cadre de l'accompagnement d'un schéma vaccinal qui aura été initié!
- La vaccination va être étendue aux praticiens conseils de l'établissement public !
- La direction répond à la demande de reporting concernant les suspensions mais elle ne fera un point qu'au prochain CSE central.
- L'allocation vacances (1/2 13e mois) sera bien supprimée pour les contrats suspendus.
- Il y aura néanmoins maintien de la complémentaire santé et de la prévoyance (sans plus de précision).

Les débats ont repris à l'issue de cette suspension de séance sans signe d'inflexion de la part de la direction.

Des demandes de solutions alternatives ont été proposées telles que le télétravail et le travail déporté.

Nous espérons toujours voir le DG revenir à la raison et permettre des solutions alternatives pour les salarié-es du Service Médical menacé-es ou touché-es par des suspensions de contrat de travail (30 % en PACAC?!)

Par ailleurs, j'ai interpellé la direction sur la mise en place du télétravail régulier en pays de Loire librement interprété par son directeur Jean-Paul Prieur et sur une anticipation à une négociation sur l'horaire variable. Il n'est en effet pas acceptable qu'un avenant au télétravail négocié et signé entre les organisations syndicales et la CNAM soit autant dévoyé par une DRSM.

Cette demande a également été faite par la CGT.

La direction s'est engagée à se rapprocher de la DRSM pays de Loire.
A suivre.

Bien confraternellement.

Dr Nicolas GAUTIER-BOUILLAUD, Médecin conseil Gironde, DSC SNFOCOS

SANTÉ AU TRAVAIL : TRANSPOSITION DANS LA LOI DE L'ANI DU 10 DÉCEMBRE 2020

CIRCULAIRE CONFÉDÉRALE DU 16 SEPTEMBRE 2021 SECTEUR PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE



Secteur de la Protection Sociale Collective

Numéro 156-2021

Réf. : YV/SL/VP

Paris, le 16 septembre 2021

Santé au travail : Transposition dans la loi de l'ANI du 10 décembre 2020

Chères et chers camarades,

Objet

Cette circulaire a pour objet de présenter le contenu détaillé de la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 *pour renforcer la prévention en santé au travail* qui transpose l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 10 décembre 2020, signé notamment par Force Ouvrière.

Pourquoi

Très attendu, ce texte de loi se montre fidèle à l'esprit de l'ANI qui, pour rappel, avait été conclu au terme d'une âpre négociation de six mois, dans le contexte de la crise sanitaire et sur un sujet difficile.

Ecartant le spectre d'une étatisation de la santé au travail, cet ANI a acté l'accord des interlocuteurs sociaux pour renforcer concrètement la prévention des risques professionnels dans toutes les entreprises, tout en réaffirmant l'importance et le rôle du paritarisme.

Le texte de loi qui le transpose est porteur de réelles avancées pour les salariés (cf. communiqué de presse FO du 27 juillet 2021).

Principaux points

Force Ouvrière se félicite que la loi du 2 août 2021 réaffirme le rôle central du médecin du travail (un tiers de son temps de travail devra être effectué sur le terrain) et réintègre la visite médicale de mi-carrière, destinée à prévenir le risque de désinsertion professionnelle (qui avait été supprimée lors du débat parlementaire).

Le texte de loi est également porteur d'avancées en matière de formation à la santé et à la sécurité (5 jours minimum pour le 1er mandat des membres du comité social et économique), il améliore le suivi de certains travailleurs jusque-là peu protégés (intérimaires, salariés d'entreprises sous-traitantes...) et le suivi post-exposition à des risques professionnels. Il devrait également permettre une meilleure prévention du harcèlement sexuel en entreprise.

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14 - Tél. 01 40 52 82 00
<http://www.force-ouvriere.fr>

AGENDA

24 septembre :
RPN Ségur de la Santé

28 septembre :
RPN Convention
collective nationale des
PC

Du 4 au 7 octobre 2021 :
Congrès du SNFOCOS

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

Amundi | Épargne Salariale
& Retraite



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**



Les cadres au cœur de la sécurité sociale